



Résiliation, bail

Par Babillot

Bonjour,
Cela fait un an que j'ai loué une maison de 60 m², ce soir. Le Propriétaire m'a envoyé un message en me disant qu'il avait l'intention d'arrêter mon bail de trois ans car il a des problèmes financiers et qu'il voulait vendre son bien. Que puis-je faire
Merci

Par yapasdequoi

Bonjour ? Merci ?
Si votre bail est bien soumis à la loi 89-462 (résidence principale ? location vide ?), le bailleur ne peut vous donner congé que pour l'échéance de 3 ans et au moins 6 mois à l'avance.

Vous n'avez rien à faire de spécial, sauf peut être changer le barillet de la serrure d'entrée pour éviter qu'un propriétaire abusif vous mette dehors sans autre formalité.

Par Babillot

Pour le moment j'ai même pas changé les barillet de porte. Monsieur a toutes les clés de la maison. Il peut rentrer quand il veut. En plus de ça il stocke son matériel autour de la maison et dans le sous-sol.

Par yapasdequoi

Vous êtes chez vous. Donc vous décidez ce que vous acceptez ou pas.

Le propriétaire a le droit d'avoir les clés... mais pas d'entrer sans votre autorisation.

Changez vos barillets. Vous remettrez les originaux quand vous partirez.

Par janus2

En plus de ça il stocke son matériel autour de la maison et dans le sous-sol.

Bonjour,
Votre bail doit préciser tout ce que vous louez. Si le terrain autour de la maison et le sous-sol font bien partie de la chose louée, le bailleur n'a pas à y pénétrer ni à y stocker quoi que ce soit.

Par Bazille

Bonjour,
Pour résilier son bail, il doit vous envoyer un courrier en A/R 6 mois avant, en vous indiquant son projet de vente. Vous êtes prioritaire pour acheter, si ça vous dit.

Par CToad

Bonjour,

Pour préciser,

Bonjour,

Si loi 89 bail vide, Pour résilier son bail , il doit vous envoyer un courrier en A/R 6 mois avant la fin du bail de 3 ans, en vous indiquant son projet de vente.

Vous êtes prioritaire pour acheter, si ça vous dit.

CToad